

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES 2021

Pour bénéficier d'un logement à loyer modéré, les demandeurs doivent respecter certains plafonds de ressources annuelles.

Les plafonds de ressources locatifs sont révisés chaque année en tenant compte de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Toutefois, sachez qu'il existe sur certains programmes des dérogations permettant de loger des personnes dépassant ces plafonds réglementaires.

Les plafonds de ressources applicables au 1^{er} janvier 2021 sont à comparer avec le revenu fiscal de référence de votre avis d'impôt sur le revenu 2020 (sur les ressources 2019).

Catégorie de ménage	Ressources annuelles (revenu fiscal de référence)	Revenus nets /mois
1 personne seule	20 966 €	1 825,79 €
2 personnes	27 998 €	2 438,16 €
3 personnes	33 670 €	2 932,10 €
4 personnes	40 648 €	3 539,76 €
5 personnes	47 818 €	4 164,15 €
6 personnes	53 891 €	4 693,01 €
par personne suppl.	6 011 €	

